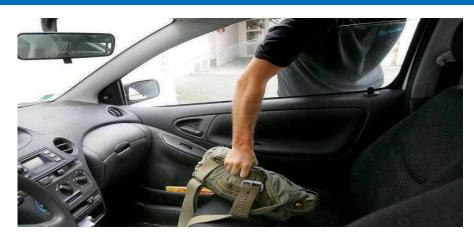
Informations, conseils du mois



Vols dans les véhicules :

Chaque mois je relève un certain nombre de cas de vol dans des véhicules, qu'ils soient verrouillés ou non. Voici quelques précautions à prendre lorsque vous laissez votre automobile stationnée dans un endroit public ou pour la nuit devant votre domicile.

Ne serait-ce que pour un court instant :

- Verrouillez les portes et remontez les vitres de votre véhicule systématiquement et contrôlez leur bonne fermeture, <u>même après avoir</u> utilisé la télécommande.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement.
- Ne laissez pas dans votre véhicule d'objets à la vue du public (documents, sac, clés, appareil photo, lunettes, téléphone, tablette, PC, portefeuille ou menue monnaie).
- Laissez la boîte à gants ouverte pour donner l'indication que votre habitacle est inintéressant.

- Ne considérez pas le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr de protection de vos objets et équipements de valeur; toutefois le coffre est moins souvent visité que l'habitacle. Si vous devez y déposer des objets, faites-le au moment du départ et non lorsque vous arrivez à destination.
- En roulant, prenez l'habitude de verrouiller vos portières et ne déposez pas de valeurs sur le siège du passager avant avec la vitre partiellement ou complètement ouverte.

Comment réagir en cas de vol :

- Je ne touche à rien!
- J'appelle le 117 pour être orienté sur les démarches à entreprendre.
- Je fais immédiatement bloquer mes cartes de crédit et de débit (paiement sans contact).
- Pour les téléphones portables, j'appelle mon opérateur pour faire bloquer la <u>carte</u> <u>SIM et l'appareil</u>.
- Je prépare un inventaire des objets volés et des dommages commis sur mon véhicule en prévision d'un dépôt de plainte.



Sergent-major Yvan Ruchet, gérant de sécurité La Côte